

Appel de propositions

Action concertée « Programme thématique »

Le vieillissement de la population au Québec et ses enjeux socioéconomiques et de santé

proposé par

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère de la Famille
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère des Transports du Québec
Curateur public du Québec
Office des personnes handicapées du Québec
Société d'habitation du Québec
Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT)
Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)
avec la collaboration de
Institut de la statistique du Québec

À SOULIGNER

Enveloppe disponible pour le concours : plus de 1 million \$

Volets offerts :	bourses doctorales, postdoctorales, projets de recherche, projets de recherche-action, synthèses des connaissances
Durée :	variables selon les volets
Montant :	variables selon les volets
Lettre d'intention :	mercredi 11 septembre 2013 à 16 h
Demande de financement :	mercredi 11 décembre 2013 à 16 h

Fonds de recherche
Société et culture

Québec 



Appel de propositions

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte dans lequel s'inscrit cet appel de propositions	p. 3
Axes et priorités de recherche	
Axe 1 Conditions et caractéristiques des personnes âgées du Québec	p. 6
Axe 2 Besoins de services dans un contexte de vieillissement de la population au Québec	p. 9
Axe 3 Aménagement des milieux de vie et de l'environnement dans un contexte de vieillissement de la population du Québec	p.11
Conditions du concours et de la subvention	p. 18
Volets offerts dans ce concours	p. 20
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 22
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 26
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 30
Dates du concours et début de la période de subvention ou de bourse	p. 31
Renseignements	p. 31
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche et les synthèses des connaissances	p. 33
Annexe 2 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche-action	p. 34
Annexe 3 : Note de clarification pour la participation des partenaires du milieu aux projets déposés dans le volet recherche-action	p. 35
Annexe 4 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 37

OBJECTIFS

Les Fonds de recherche du Québec¹ et leurs partenaires invitent les chercheurs et les étudiants² à répondre à cet appel de propositions dont les projets soumis devront permettre de :

- Stimuler et soutenir le développement de connaissances entourant le vieillissement de la population au Québec et ses enjeux socioéconomiques, technologiques, de santé et de services sociaux;

¹ La gestion de cette Action concertée a été confiée à l'un de ces trois Fonds soit : le Fonds de recherche du Québec – Société et culture. Conséquemment, les chercheurs et étudiants devront transiger avec ce Fonds pour toutes les étapes du concours, de l'octroi et de la gestion des subventions et bourses offertes.

² Le masculin servant de genre épïcène en français, son emploi dans ce document n'a aucune connotation discriminante.



Appel de propositions

- Soutenir l'élaboration de pistes d'action et d'intervention à l'intention de décideurs, d'intervenants et d'autres milieux utilisateurs;
- Favoriser la création d'un partenariat entre le milieu de la recherche et les différents réseaux concernés par les problématiques identifiées autour de la question du vieillissement, de ses enjeux et de ses défis;
- Faciliter la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats de recherche auprès des différents publics interpellés par cette thématique.

CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT CET APPEL DE PROPOSITIONS

Le Québec vieillit : c'est une situation annoncée depuis des décennies, avec laquelle toutes les générations ont à vivre et qui pose de nombreux défis que l'ensemble des acteurs sociaux et économiques sont invités à relever. De quelle nature sont ces défis? Sur quoi intervenir? Dans quelles conditions? Comment la société, ses instances publiques et privées et ses chercheurs de toutes les disciplines peuvent-ils participer à cet effort de réflexion pour un mieux-vivre et vieillir ensemble? Le présent appel de propositions convie la communauté scientifique à participer à cette réflexion et à se pencher sur certains des enjeux jugés prioritaires par les partenaires de cette Action concertée.

L'équilibre démographique de jadis, longtemps illustré par le poids important des jeunes dans la pyramide des âges, est aujourd'hui renversé dans tous les pays industrialisés, les plus de 65 ans étant proportionnellement de plus en plus nombreux dans la population. De fait, selon les perspectives de l'Institut de la statistique du Québec³, les personnes âgées de 65 ans et plus au Québec devraient voir leur poids démographique doubler, passant de 14 % en 2006 à 28 % en 2056. De plus, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus devrait passer de 1 253 550 en 2011 à 2 262 639 en 2031, soit une augmentation de 80 %, alors que la population totale ne s'accroîtra que de 10 %. Pendant cette même période, le nombre de personnes âgées de 75 à 84 ans et de 85 ans et plus, augmentera encore plus rapidement et sera multiplié par deux. Pour sa part, le nombre de personnes de 20 à 64 ans devrait fluctuer faiblement pour retrouver, en 2056, l'effectif de 2006, soit 4,8 millions. Ce groupe d'âge compterait alors pour 52,5 % de la population – comparativement aux 63,4 % qu'il représentait en 2006.

Le vieillissement de la population, y compris les questionnements sur ses enjeux et ses défis, doit être abordé à partir d'une variété de perspectives. Les préoccupations qui émergent de ce nouveau contexte sociodémographique sont multiples qu'il s'agisse, à titre d'exemple, de l'augmentation des maladies chroniques et des incapacités, de la nécessité d'assurer une certaine équité intergénérationnelle, de l'impact sur le financement des régimes de retraite et des services de santé et de services sociaux, de l'apport des transformations techniques et technologiques, de l'impact sur la famille et les réseaux sociaux, des formes de maintien de la productivité ou des défis de la participation sociale de tous, etc. On peut aussi aborder la question sous l'angle des collaborations et des formes de solidarités intergénérationnelles à instaurer ou à encourager pour diminuer les impacts non voulus sur les personnes et leur milieu, ou pour mieux soutenir les familles ou les proches dans l'exercice de leurs rôles auprès de leurs parents âgés. De plus, certaines de ces préoccupations pourront bénéficier d'innovation et de transformations techniques, technologiques et médicales au bénéfice des populations vieillissantes. La nature de ces

³ ISQ (2009).

Appel de propositions

innovations reste encore à cerner et la mesure de leurs impacts devra nécessairement faire l'objet de recherches.

Construire une réponse efficace, harmonieuse et durable au phénomène du vieillissement suppose aussi d'envisager les impacts de cette transformation démographique en prenant en considération tous les groupes d'âge de la population et les enjeux qui s'appliquent à leurs situations spécifiques. La multitude de dimensions et de secteurs touchés et leur intrication invitent également à un décloisonnement dans la façon même d'envisager et d'analyser les défis à relever. Afin de mieux soutenir les décideurs et les intervenants dans la recherche de solutions qui puissent tenir compte de cette complexité, les efforts de recherche déployés doivent y faire écho par la prise en compte simultanée de plusieurs dimensions, par l'intégration de différents regards disciplinaires et sectoriels et par le recours à une diversité de méthodologies.

Plusieurs politiques et programmes publics touchent de près ou de loin la question du vieillissement et du bien-être des personnes⁴ sans nécessairement faire les arrimages requis, tant à l'intérieur des ministères et organismes qu'entre eux. La diversité et la complexité des questions soulevées par le vieillissement de la population suggèrent une approche davantage intégrée.

En ce sens, la politique *Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec* adoptée par le gouvernement du Québec en mai 2012⁵ témoigne d'une volonté d'aborder la question du vieillissement dans une visée intersectorielle et de prévoir des interventions en prenant en considération la complexité du phénomène. Elle implique en effet l'engagement et la convergence des actions initiées par plusieurs partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi qu'une collaboration entre les différents paliers d'intervention aux niveaux local, régional et national. Elle retient trois grandes orientations⁶, desquelles découlent différentes stratégies d'intervention.

Orientation 1 : Vieillir et vivre ensemble c'est participer dans sa communauté	Reconnaître et soutenir l'implication des personnes âgées dans leur communauté Soutenir la participation des travailleurs et travailleuses expérimentés dans les milieux de travail Favoriser la compréhension, l'utilisation et l'apport des technologies de l'information et de la communication
Orientation 2 : Vieillir ensemble, c'est vivre en santé dans sa communauté	Promouvoir la santé, prévenir la perte d'autonomie et améliorer la qualité de vie Accroître l'offre de service ainsi que l'accès aux services et améliorer la concertation des acteurs pour mieux soutenir les personnes âgées et leurs proches à domicile et dans la communauté Adapter les pratiques, les services, et les stratégies d'intervention aux besoins des personnes âgées
Orientation 3 : Vieillir ensemble, c'est créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants dans sa communauté	Contre la maltraitance envers les personnes âgées Accompagner les aînés vulnérables pour leur faciliter l'accès aux services Accompagner et soutenir les proches aidants Soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population Rendre les habitations adaptables, adaptées, abordables, sécuritaires pour les aînés d'aujourd'hui et de demain Assurer la mobilité des personnes âgées

La présente Action concertée s'arrime à la réflexion amorcée à travers cette politique ainsi qu'aux pistes de recherche identifiées lors du *Forum d'orientation de la recherche sur le vieillissement de la population québécoise* qui s'est tenu à Montréal en octobre 2011 par de nombreux acteurs représentant des milieux de la recherche, de la décision et de

⁴ Notamment : OPHQ (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* ; MSSS (2003). *Chez soi : Le premier choix - La politique de soutien à domicile* et MSSS (2001). *Les Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie*. Mentionnons également l'annonce récente de la création d'une Assurance autonomie. MSSS (2013). *L'autonomie pour Tous. Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie* : <http://www.autonomie.gouv.qc.ca/documents/livre-blanc.pdf> et <http://www.autonomie.gouv.qc.ca>

⁵ <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/politique-vieillir-et-vivre-ensemble.pdf>

⁶ <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/synthese-vieillir-et-vivre-ensemble.pdf>



Appel de propositions

l'intervention provenant de plusieurs secteurs (santé, social, habitation, travail, transport, économie, etc.). Elle s'inspire également des grandes orientations issues du Forum « Innover pour mieux vieillir ensemble » tenu en novembre 2012 et organisé par les Fonds de recherche du Québec à partir duquel la nécessité de l'approche intersectorielle pour initier et mener la recherche sur la question est ressortie clairement. Cet appel de propositions traduit les besoins jugés prioritaires par les partenaires réunis dans le cadre de cette Action concertée, besoins pour lesquels ils souhaiteraient l'éclairage et le soutien de la recherche.

Les recherches qui découleront de cette initiative devraient permettre d'approfondir notre compréhension du vieillissement de la population et de ses enjeux afin de mieux orienter les actions, de proposer des mesures, des interventions ou des programmes adaptés aux particularités du Québec et, à terme, de contribuer au mieux-être de la société. La recherche y parviendra d'autant mieux qu'elle sera axée sur les besoins prioritaires des utilisateurs potentiels des résultats et sera menée en collaboration étroite avec les milieux directement touchés par les problématiques en lien avec le vieillissement de la population. Les chercheurs doivent donc proposer des projets en lien avec les priorités établies dans le présent document et indiquer clairement à quel (s) besoin (s) leur projet entend répondre. De plus, afin de maximiser le potentiel de retombées des résultats, les projets de recherche réalisés en partenariat seront encouragés. Ils devront en outre prévoir des moyens concrets pour assurer la diffusion et le transfert des résultats et autres extraits de la recherche et pour favoriser leur appropriation par les décideurs et intervenants directement concernés⁷.

Signalons que les aspects médicaux ou le développement de nouvelles connaissances cliniques en lien avec les maladies chroniques propres au vieillissement, bien que pertinents, ne font pas l'objet du présent appel de propositions.

BESOINS PRIORITAIRES DE RECHERCHE

Les besoins de recherche présentés dans cet appel de propositions sont répartis en trois grands axes. Ils prennent en considération un ensemble d'enjeux d'ordre social, économique, technologique et de santé publique liés à la question du vieillissement de la population du Québec et d'ailleurs. Ils témoignent également de la préoccupation des différents partenaires quant à la prise en compte de l'hétérogénéité des situations vécues par les personnes âgées, leurs familles et leurs proches aidants, de la multiplicité des environnements sociaux et psychiques et de la diversité des modes de vie.

Considérations transversales pour tous les axes et tous les projets

Afin d'accroître leur pertinence dans le cadre du présent concours, les projets proposés doivent :

⁷ Pour rejoindre cet objectif les chercheurs qui le souhaitent sont invités à contacter un centre ou une organisation de liaison et de transfert dont la mission est de faciliter et d'harmoniser les échanges de connaissances entre les milieux de recherche et de la pratique dans des domaines d'intervention précis. Voici quelques références, [Centre de collaboration nationale des méthode et outils en santé publique au Canada](#), [Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale](#), [Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec](#), [Centre d'excellence provincial au CHEO en santé mentale des enfants et des ados](#), [Centre francophone d'informatisation des organisations](#), [Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations](#), [Centre québécois de valorisation des biotechnologies \(<http://www.cqvb.qc.ca/fr/accueil.aspx>\)](#)



Appel de propositions

- Mettre en valeur et utiliser des données déjà disponibles ou, si de nouvelles collectes de données s'imposent, indiquer en quoi les données actuelles ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de connaissances ciblés par leur proposition;
- Prendre en considération certaines dimensions pour différencier les résultats et les raffiner. Ces dimensions, très utiles pour établir des interventions ciblées, sont notamment : la différenciation par genre et par groupes d'âge composant la population vieillissante, les particularités des milieux touchés selon les indices de défavorisation, la présence d'incapacité ou non et le type d'incapacité, la différenciation selon la composition du ménage;
- Témoigner d'un effort pour assurer un regard multidisciplinaire et intersectoriel, diversifier et combiner les sources, les méthodes et les approches afin de s'assurer de prendre en considération le plus grand nombre de facettes de l'objet de recherche retenu;
- Accorder une place à l'expérience et à la participation des personnes âgées, de leurs familles et de leurs proches aidants dans les démarches de recherche - lorsque la teneur de la proposition le permet;
- S'inspirer des pratiques novatrices et des développements technologiques qui ont cours au Québec et ailleurs dans le monde afin d'alimenter la réflexion et de soutenir la prise de décision;
- S'assurer d'établir un plan de diffusion et de transfert auprès des différents utilisateurs concernés par la thématique du vieillissement et principalement ceux qui sont visés par la recherche et la pratique, au-delà de la diffusion dans les milieux scientifiques.

Par ailleurs, le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies étant partenaire de la présente Action concertée, soulignons que les projets de recherche comportant des aspects de développements technologiques en lien avec les besoins exprimés dans l'appel de propositions sont admis dans le cadre du présent concours⁸. La démonstration du rattachement à l'un ou l'autre des axes et des besoins identifiés demeure, pour l'ensemble des projets déposés, sous la responsabilité des chercheurs

Les axes présentés ci-dessous regroupent des ensembles de besoins prioritaires. Leur ordre de présentation n'est pas l'indice d'une hiérarchisation. Chaque besoin a été jugé important pour un ou plusieurs des partenaires. Les axes, tout comme les besoins qui en découlent dans les sous-axes, ne sont pas mutuellement exclusifs. Plusieurs besoins, au sein d'un même axe et dans différents axes, peuvent être combinés au moment de présenter un projet. Dans tous les cas, les chercheurs doivent être explicites quant aux sous-axes auxquels ils souhaitent répondre, et ce, tant dans le formulaire de la lettre d'intention et de la demande de financement que dans la description du projet qu'ils proposent, et indiquer explicitement dans le formulaire le sous-axe principal que couvre leur demande.

AXE 1 : Caractéristiques des personnes âgées du Québec

Les projets proposés dans cet axe mettent l'accent sur les aspects relatifs aux caractéristiques des populations vieillissantes, de leur entourage (familles, aidants), de leur environnement et devraient permettre de cerner les besoins et enjeux pour ces personnes et pour la société québécoise. Cet axe permet également d'aborder la participation des

⁸ Les Fonds prendront les mesures nécessaires pour que chacun des projets qui seront déposés dans le cadre de ce concours, émanant des multiples domaines couverts par les trois Fonds de recherche du Québec, reçoivent une évaluation adéquate et en lien avec les champs d'expertises qu'ils interpellent.



Appel de propositions

personnes âgées à la vie active, de même que les conditions et les impacts de leur contribution à la vie collective, sociale et familiale.

1.1 Personnes juridiquement inaptes

L'une des sous-populations les plus marginalisées parmi les populations vulnérables est celle des personnes juridiquement inaptes (tutelle, curatelle ou mandat de protection). Afin d'être en mesure de développer des interventions appropriées, il importe d'approfondir les connaissances entourant la situation, les trajectoires, les besoins spécifiques et les interventions pour les aînés juridiquement inaptes. À titre indicatif, voici quelques pistes et questionnements pour illustrer ce besoin de connaissances : quelles sont les trajectoires de vie de ces personnes? Qu'est-ce qui distingue ces trajectoires de celles des autres aînés de 65 ans et plus qui, bien qu'inaptes, n'ont pas besoin de protection juridique? Quelles sont les caractéristiques particulières des personnes du grand âge, des personnes handicapées, ou encore celles issues des communautés culturelles ou autochtones? Que nous apprennent les expériences vécues ailleurs dans le monde, en contexte de vieillissement, qui serait susceptible d'éclairer les interventions à l'égard de ces personnes? Quelles interventions ont été privilégiées pour assurer à ces personnes les conditions les plus appropriées à leur situation incluant leur protection? Quel est l'impact sur la vie quotidienne de leurs proches et de leur famille, notamment pour les travailleurs aidants auprès de personnes inaptes?

Enfin, quels sont les contours actuels du partenariat entre l'État et les tiers secteurs pour assurer la protection et la représentation des personnes inaptes? En quoi ce partage des rôles pourrait-il être bonifié, le cas échéant?

1.2 Aînés et pauvreté

Nous sommes aujourd'hui davantage en mesure de saisir le portait de la pauvreté chez les personnes âgées au Québec⁹. Toutefois, nous disposons encore de peu de connaissances sur les conséquences et impacts des différentes mesures de soutien offertes à cette population. À titre indicatif, voici quelques questionnements pour illustrer ce besoin de connaissances : quelles sont les conséquences des changements démographiques (vieillissement de la population) sur la pauvreté des personnes âgées, dans le contexte notamment des modifications annoncées ou possibles aux régimes de retraite publics et privés (pensions de sécurité de la vieillesse (PSV), supplément de revenu garanti (SRG), projet de loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, etc.)? Chez les aînés les plus pauvres, comment parvient-on à se nourrir, se loger et se vêtir et avoir accès à certains services? A-t-on recours par exemple à l'aide domestique ou à d'autres services (aidants naturels, soutien de la famille, institutions privées ou publiques)? Quels sont les meilleurs moyens à mettre en place afin de soutenir leur autonomie et leur permettre de demeurer à domicile le plus longtemps possible?

⁹ Frechet (2012).

1.3 **Maintien en emploi des travailleurs expérimentés et des travailleurs aidants auprès des personnes âgées¹⁰**

D'ici 2030, le marché du travail passera progressivement d'une situation de surplus à une situation de rareté de main-d'œuvre. Dans ce contexte, le maintien en emploi des travailleurs expérimentés, les mesures favorisant le retour en emploi des retraités de même que les stratégies mises en œuvre par les entreprises pour faire face au vieillissement de la population apparaissent comme des avenues à explorer et à documenter. À titre indicatif, voici quelques pistes et questionnements pour illustrer ce besoin de connaissances : en 2009, l'âge médian de la retraite au Québec se situait à 59,9 ans, soit 1,7 année de moins que dans l'ensemble du Canada¹¹. Comment expliquer cet écart? Comment les projets, les contraintes et les expériences professionnelles ou personnelles influent-ils sur le moment de prise de retraite ou sur la décision de revenir en emploi : conditions de travail, conciliation travail-famille, responsabilités à l'égard de parents âgés, planification financière, santé et limitations d'activité, aspirations à plus de loisirs, etc.? Comment les personnes considèrent-elles ces différents facteurs lorsqu'elles songent à la retraite et qu'elles prennent leur décision? À quelles conditions sont-elles prêtes à prolonger leur vie active dans leur emploi actuel ou dans un nouvel emploi? Est-ce que les mesures de conciliation travail-famille contribuent à prolonger leur vie active? Par ailleurs, le vieillissement en emploi pourrait exiger l'adoption de la part des entreprises d'un ensemble de stratégies de flexibilité touchant l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines, incluant les choix en matière d'embauche, de rétention de personnel et d'adaptation des compétences. Comment les entreprises se préparent-elles aux conséquences du vieillissement de la main-d'œuvre, notamment pour les travailleuses et les travailleurs aidants auprès de personnes âgées? Quelles entreprises décident de mettre en place des stratégies favorables à une prolongation de la vie active chez leurs employés? Quelles sont ces stratégies et comment sont-elles mises en œuvre? Y a-t-il des pratiques prometteuses adoptées par des employeurs? Quels sont les politiques et les dispositifs publics susceptibles d'influer sur les choix des dirigeants d'entreprises dans la gestion de ressources humaines vieillissantes?

1.4 **Réinsertion professionnelle des chômeuses et des chômeurs expérimentés**

Les personnes qui perdent leur emploi après 50 ans éprouvent des difficultés considérables à trouver un nouvel emploi. Elles demeurent plus longtemps en chômage que les personnes plus jeunes. Lorsqu'elles retrouvent du travail, elles doivent le plus souvent accepter un salaire inférieur. On dispose encore de peu d'information sur la situation, le cheminement et les besoins spécifiques de ces personnes. À titre indicatif, voici quelques pistes et questionnements pour illustrer ce besoin de connaissances : quels sont les cheminements professionnels des chômeurs expérimentés? Quelles sont leurs attentes face au nouvel emploi, leurs contraintes, leurs stratégies de recherche d'emploi, leurs recours aux services de formation et de réinsertion en emploi? Quels obstacles rencontrent-ils et comment réussissent-ils à les surmonter? Est-ce que les mesures de conciliation travail-famille sont une

¹⁰ Carrière et Galarneau (2013); Hébert et Uriarte-Landa (2012); Lefebvre, Merrigan et Michaud (2012); Park (2011); RRQ (2010 b); Cloutier (2012).

¹¹ MESS (2011).



Appel de propositions

condition déterminante dans le choix de revenir en emploi? Ont-ils besoin de plus de soutien dans leur démarche? Si oui, quelle serait la nature de ce soutien? Dans quelle mesure ces personnes retrouvent-elles un emploi correspondant à leurs aspirations et à leurs capacités? Qu'en est-il des personnes qui vivent avec des incapacités? La situation se décline-t-elle différemment selon les âges et les sexes?

1.5 Participation à la vie collective, sociale et familiale¹²

La participation sociale des retraités et des séniors en général est importante pour la communauté. Cependant, il apparaît encore difficile d'en mesurer la nature exacte et tous les impacts. À titre indicatif, voici quelques pistes et questionnements pour illustrer ce besoin de connaissances : quelles sont les conditions et les particularités de cette participation des aînés (relations familiales, relations d'amitié, Loisirs, emploi rémunéré, conciliation travail-retraite, conciliation travail-famille, bénévolat, état de santé, présence d'incapacité ou non, etc.)? Comment cette participation risque-t-elle d'évoluer? Comment susciter leur engagement et leur participation sociale et quelles sont les meilleures pratiques qui les favorisent? Comment les citoyens aînés du Québec vivent-ils cette participation? Quelles sont les conditions qui permettraient d'en maximiser les retombées pour les personnes et leur milieu? Pour que ces conditions soient réunies, quelles seraient les interventions à privilégier? Comment vont évoluer les rôles des membres de la famille et des proches afin de favoriser la participation des aînés? Comment soutenir les familles et les proches dans l'exercice de leur rôle de soutien auprès de leurs membres, particulièrement leurs aînés, dans un contexte de population vieillissante, notamment pour faciliter la vie des travailleurs aidants auprès des personnes aînées?

AXE 2 : Besoins de services dans un contexte de vieillissement de la population au Québec

Les projets proposés dans cet axe mettent l'accent sur des aspects relatifs à la prestation de services à domicile et de soutien dans la communauté (incluant les soins) de façon à répondre aux besoins d'une population vieillissante en croissance. Les dimensions de promotion de la santé et de prévention y sont également à considérer.

Pour assurer le bien-être et la santé des aînés, de leur famille et de leurs proches, il sera nécessaire d'adapter les services ainsi que leur organisation, notamment en favorisant un accompagnement, une coordination intersectorielle et une collaboration interprofessionnelle.

L'accès, la complémentarité, la cohérence et la coordination des différents services offerts aux aînés, dans un souci de pérennité et d'optimisation des ressources, figurent au cœur des préoccupations du gouvernement du Québec.

¹² Fleury (2012); Fleury (2013). Voir aussi le site Web de l'ISQ http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/benevolat_dons/index.htm

2.1 Services à domicile et dans la communauté

Le vieillissement de la population – et, plus spécifiquement, l’augmentation du nombre d’aînés dans les classes d’âge avancées – aura des impacts sur l’organisation des soins de santé et des services sociaux et sur les moyens à mettre de l’avant pour assurer un vieillissement en santé. Les besoins en aide à la décision et à l’intervention à cet égard sont de tous ordres, mais l’enjeu le plus immédiat et le plus complexe est le suivant : le domicile est toujours la première option, mais ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des personnes, qu’elles soient aidantes (c.-à-d. travailleurs qui ont à concilier les exigences liées à leur vie professionnelle et familiale) ou aidées. Voici quelques questionnements traduisant les besoins de connaissances sous-jacents : jusqu’où pouvons-nous aller en termes de services offerts au domicile des personnes et dans la communauté? Quels sont les services et technologies que nous devons mettre en place en termes de nature et d’intensité tout en assurant la sécurité et le soutien à l’autonomie des personnes? Dans ce contexte, quel rôle pourrait jouer la domotique? Quels sont les services et les technologies essentiels à rendre disponibles dans la communauté pour permettre aux personnes de rester à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions possible? Quelles approches, modalités et indicateurs peuvent être utilisés pour assurer une gestion optimale des risques? Quelles sont les pratiques novatrices en la matière, autant à l’échelle nationale qu’internationale, dont il serait pertinent de s’inspirer?

2.2 Services de proximité disponibles

L’accessibilité aux services de proximité (marchés d’alimentation, pharmacies, institutions de soins et de services de santé, institutions bancaires, transport, etc.) est susceptible de devenir une préoccupation et une responsabilité partagées dans un contexte où la volonté des personnes âgées est de préserver leur autonomie le plus longtemps possible en demeurant à domicile et dans leur communauté. Dans le présent contexte, l’accessibilité renvoie à la coordination et à la concertation intersectorielle, tant pour le développement, l’organisation, que l’accès aux services. Conséquemment, plus de connaissances sont requises pour éclairer la prise de décision quant à la gouvernance locale, régionale et nationale pour assurer l’accès aux services de proximité. À titre indicatif, voici quelques pistes et questionnements pour illustrer ce besoin de connaissances : quelles sont les conditions favorables de gouvernance pour répondre aux besoins de services de proximité des personnes âgées du Québec? En quoi les milieux ruraux et urbains se différencient-ils? Quels sont les besoins particuliers à chacun de ces environnements pour les différentes régions au Québec? Quelles sont les stratégies que le Québec pourrait déployer pour améliorer l’accès aux services de proximité pour les personnes âgées? Quelles sont les technologies actuellement disponibles ou à développer pour répondre à des besoins jugés prioritaires dans le contexte d’une offre de services de proximité? Comment les expériences vécues ailleurs dans le monde peuvent-elles inspirer le Québec?

2.3 Vieillesse des personnes handicapées ou des personnes inaptes

De nombreuses mesures ont été prises au cours des dernières décennies pour adapter les services ainsi que les environnements aux personnes en situation de



Appel de propositions

handicap ou inaptes. Celles-ci nécessitent des services spécialisés, et ce besoin va croissant avec le vieillissement. Des réponses sont déjà apportées à cette préoccupation chez les personnes âgées en particulier, mais compte tenu de la croissance du nombre de personnes susceptibles de vivre cette situation, il importe de trouver des façons novatrices de répondre à ce besoin. À titre indicatif, voici quelques pistes et questionnements pour illustrer ce besoin de connaissances : comment a-t-on anticipé les besoins spécifiques aux personnes âgées avec incapacités ou inaptes, notamment en termes de soutien à domicile, de logement, de transport, de sorties, etc.? Les mesures actuellement prévues et appliquées sont-elles appropriées pour y répondre ou devraient-elles être révisées, notamment parce que le potentiel de personnes susceptibles d'y avoir recours risque d'augmenter? Entre autres, par quels moyens les besoins non comblés en accompagnement pour des activités hors domicile pourraient-ils être compensés? Dans une perspective d'accessibilité et d'équité, comment structurer ces services au Québec, y compris en milieu rural? Parallèlement, quels stratégies et apports technologiques peuvent être envisagés pour prévenir l'apparition ou l'aggravation des incapacités chez les aînés afin d'améliorer leur qualité de vie? Quelle est la place des familles, des proches et du voisinage dans les stratégies développées¹³?

AXE 3 : Aménagement des milieux de vie et de l'environnement dans un contexte de vieillissement de la population du Québec

Favoriser la mise en place d'environnements sains et stimulants est essentiel à un vieillissement en santé. Tel qu'affirmé dans le *Cadre d'orientation Vieillir en restant actif* de l'OMS (2002), pour la personne âgée, la qualité de vie est largement déterminée par la capacité à conserver son autonomie et son indépendance. Les milieux de vie des aînés ont des impacts sur leur santé, d'où l'importance de faire des liens entre la santé des aînés et les dimensions écologiques. Les projets proposés dans cet axe devront mettre l'accent sur les caractéristiques des milieux de vie qui sont les plus favorables pour la santé et le bien-être des personnes âgées ainsi que sur les leviers existants pour soutenir leur développement. Par ailleurs, puisque la domotique, l'assistance cognitive et les télécommunications (télé vigilance) sont au nombre des avenues explorées pour améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes et handicapées, les dimensions de développements technologiques en lien avec les besoins de connaissance ci-bas sont également interpellés.

3.1 Formules résidentielles

Dans un contexte de vieillissement de population, en milieu rural autant qu'urbain et périurbain, il apparaît opportun de réfléchir aux modalités de développement ou d'aménagement de formules d'habitations qui devraient être privilégiées et des moyens technologiques qui pourraient y être associés pour favoriser le soutien à domicile¹⁴, la participation du réseau communautaire et le maintien de liens sociaux. À titre indicatif, voici quelques pistes et questionnements pour illustrer ce besoin de connaissances : quels sont les modes d'habitation répondant aux besoins de services additionnels de soutien à domicile (les plus porteurs) qu'il serait pertinent d'adapter, d'implanter ou de promouvoir au Québec au cours des 20 prochaines années, pour

¹³ Ménard et LeBourdais (2012); Latulippe et Lapointe (2012); Légaré et Décarie (2012); Maltais (2005).

¹⁴ Voir notamment le rapport de recherche du projet suivant, financé dans le cadre du programme *Actions concertées* : Dubuc et coll. (2009).



Appel de propositions

éviter l'utilisation de l'hébergement institutionnel? Les personnes âgées souhaitent vivre le plus longtemps possible chez elles ou dans leur environnement immédiat. Quelles sont les formules d'habitation qui permettent de répondre le plus adéquatement à cette volonté? Un examen des formules alternatives d'habitation pour les aînés, en Europe, en Asie ou ailleurs dans le monde pourrait contribuer à alimenter ces réflexions. Les formules de logements actuelles sont-elles adaptées pour faire face à l'arrivée à la retraite des *baby-boomers*, considérant la diversité de leurs profils socioéconomiques? Dans quelle mesure les préférences manifestées par les baby-boomers quant à leur milieu d'habitation à la retraite sont-elles différentes de celles de leurs aînés? Au cours des 20 prochaines années et dans différents environnements (urbain, semi-urbain, rural), quels seront les impacts de l'arrivée de ces cohortes de retraités sur la demande de logements adaptables selon les types de résidence? Quelles technologies devrait-on développer ou implanter¹⁵ et quels rôles celles-ci pourraient-elles jouer dans ce contexte? Comment l'offre tant publique que privée et communautaire pourrait-elle s'adapter à cette demande? Comment s'assurer que la réponse offerte - qu'elle soit publique, privée, communautaire - puisse garantir des standards de qualité? Comment éviter qu'il y ait pénurie ou excédent de certaines formes d'hébergement ou de logement, tout en s'assurant qu'elles demeurent abordables? Pour les personnes âgées qui souhaitent vivre chez elles le plus longtemps possible, que faut-il envisager, notamment dans les banlieues où on retrouve un grand nombre de maisons unifamiliales, mais où les services ne sont pas toujours à proximité?

3.2 Aménagements des milieux de vie et environnements adaptés¹⁶

Des études européennes et québécoises¹⁷ indiquent que favoriser le maintien des aînés dans leur milieu de vie présente de multiples avantages. Toutefois, le maintien des aînés dans leur milieu habituel de vie semble aussi poser de nombreux défis, particulièrement en milieu rural et lorsque surviennent des incapacités. Voici quelques questionnements traduisant le besoin de connaissances sous-jacent : quelles sont les conditions nécessaires au maintien des aînés dans leur milieu habituel de vie, qu'il soit en milieu rural ou urbain? Quels avantages et inconvénients le maintien des aînés dans leur milieu habituel de vie présente-t-il pour le milieu, les aînés et leurs familles? Qu'en est-il de la situation des personnes ayant des incapacités? Quels seraient les développements technologiques à poursuivre, les liens et incidences sur les aménagements et les transformations de l'environnement de vie nécessaires pour optimiser la mobilité, la sécurité, l'accessibilité des environnements aux aînés?

¹⁵ Ex : senseurs intelligents divers, en lien avec l'assistance cognitive, suivi médical ou télé vigilance auprès des personnes avec troubles cognitifs, qu'ils soient destinés à un placement dans des endroits stratégiques dans les résidences ou directement sur les personnes, systèmes d'alertes par télécoms (détection de mouvements, de détresse, de changement de niveaux d'activités, activés ou non par les personnes elles-mêmes), et toutes les technologies informatiques sous-jacentes, etc.

¹⁶ Collombet et Gimbert (2013).

¹⁷ Consulter les rapports 4, 5, 6 et 7 rédigés par Simard (2006) dans le cadre d'un projet sous la responsabilité de Bruno Jean et financé dans le cadre du programme *Actions concertées*.

3.3 Maintien de milieux dynamiques¹⁸

Dès les années 1950, des mouvements continus ont vu les familles se déplacer des centres-villes vers la périphérie immédiate ou plus éloignée, principalement pour avoir accès à la propriété. Aujourd'hui, nombreux sont les planificateurs qui se questionnent sur les stratégies que pourraient adopter ces futurs aînés, dans une perspective d'aménagement du territoire, de développement durable et d'accessibilité universelle. À titre indicatif, voici quelques pistes et questionnements pour illustrer ce besoin de connaissances : quelles hypothèses peuvent être envisagées pour tenir compte des comportements de ces futures générations d'aînés? Quelles conditions seraient les plus appropriées pour éviter de dévitaliser ces milieux, tout en restant dans une perspective de développement durable? Quelles sont les avenues à envisager tant pour le transport que pour l'habitat, la réglementation du développement immobilier, l'aménagement d'infrastructures adaptées, etc.)? Quelles sont les conditions qui permettraient de développer et de soutenir, dans les différents milieux, une mixité intergénérationnelle à long terme? Quels sont les critères d'aménagement du territoire (rural et urbain) qui permettent de prendre le mieux en considération le vieillissement de la population? Quelles sont les façons d'encourager ceux-ci? Quels sont les impacts des mouvements migratoires intrarégionaux et interrégionaux (entre centres urbains, périphéries urbaines et milieux ruraux) imputables au contexte de vieillissement de la population, par exemple sur le logement, le transport, l'économie, la demande et l'offre de services? Quelles sont les conditions qu'il conviendrait de mettre en place pour que ces flux participent à la revitalisation, ou à prévenir la dévitalisation, des municipalités en perte de vitalité ou au maintien du dynamisme des quartiers anciens en milieu urbain?

¹⁸ Lachance et Payeur, 2012.

Références bibliographiques¹⁹

BALDWIN, John R. *et coll.* (2011). *Revenu adéquat à la retraite : prise en compte de la valeur de la richesse convertie en rente du Canada*. Documents de recherche, n°. 11F0027M au catalogue de Statistique Canada, 36 p.

BROWN, W. Mark et Amélie LAFRANCE (2010). *Revenu provenant d'un logement occupé en propriété chez les Canadiens en âge de travailler et à l'âge de la retraite, 1969 à 2006*. Documents de recherche, n°. 11F0027M au catalogue de Statistique Canada, 32 p.

CARRIÈRE, Yves et Diane GALARNEAU (2013). « *Le report de la retraite au Canada et au Québec : une autre perspective* ». Dans : *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*. Institut de la statistique du Québec, 17 p.

CLOUTIER, Luc (2012). *Situation personnelle et professionnelle des travailleurs âgés de 50 ans et plus à l'égard de la retraite*. Québec, Institut de la statistique du Québec, 56 p.

COLLOMBET, Catherine et Virginie GIMBERT (2013). *Vieillesse et espace urbain. Comment la ville peut-elle accompagner le vieillissement en bonne santé des aînés?* Note d'analyse 323 (février) du Centre d'analyse stratégique (France). Édition électronique.
<http://www.strategie.gouv.fr/content/vieillesse-espace-urbain-na-323>

CRESPO, Stéphane (2012). « L'évolution de l'inégalité de revenu des hommes et des femmes entre 55 et 69 ans au Québec : une analyse par cohortes », dans : RHEAULT, Sylvie et Jean POIRIER (2012). *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*. Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 97-111.

CRESPO, Stéphane (à paraître dans les prochains mois). « Le revenu et le faible revenu des personnes âgées de 60 à 64 ans ». Dans : *Données Sociodémographiques en Bref*. Institut de la statistique du Québec.

CRESPO, Stéphane et Sylvie RHEAULT (à paraître dans les prochains mois). *Revenu, faible revenu et inégalité de revenu : portrait des Québécoises et des Québécois de 55 ans et plus vivant en logement privé*. Institut de la statistique du Québec.

CROMPTON, Susan (2011). « Quelle est l'incidence de la faillite personnelle sur la planification de la retraite ». *Tendances sociales canadiennes*, n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada. p. 53-61.

DUBUC, Nicole *et coll.* (2009). *Évaluation des formules novatrices d'alternatives à l'hébergement plus traditionnel*. Édition électronique.
[http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/upload/editeur/RF_Dubuc%20\(NFH\).pdf](http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/upload/editeur/RF_Dubuc%20(NFH).pdf)

DUCLOS, Jean-Yves, Bernard FORTIN et Steeve MARCHAND (2013). « L'évolution des sources de revenu des Québécois de 2012 à 2030. Une analyse de microsimulation ». Dans : *Le Québec économique. Le point sur le revenu des Québécois*, sous la direction de Marcelin Joanis, Luc Godbout et Jean-Yves Duclos, Presses de l'Université Laval, p. 163-19.

¹⁹ Les chercheurs sont également invités à consulter la vitrine thématique de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) présentant des ressources en lien avec divers aspects du vieillissement de la population (http://www.bdsq.gouv.qc.ca/docs-ken/flex/ken_tbl_bord_0001/tbl_bord_index.html) de même que le site Web de l'ISQ (<http://www.stat.gouv.qc.ca/>).



FLEURY, Charles (2013). « La participation associative chez les personnes âgées de 55 ans ou plus ». *Données sociodémographiques en Bref*. Vol. 17, n° 2, février, p.11-16

FLEURY, Charles (2012). « Le bénévolat chez les personnes de 55 ans et plus ». *Données sociodémographiques en Bref*. Vol. 17, n° 1, octobre, p.10-12

FRÉCHET, Guy (2012). « Un portrait équivoque : la pauvreté chez les personnes âgées au Québec ». Dans Sylvie Rheault et Jean Poirier (éds). *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*. Institut de la statistique du Québec. p. 113-126.

FUGERE, Denis (2007). « Le bien-être économique des personnes âgées au Québec ». *Santé, Société et Solidarité. Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité*, no. 1, p. 115-126.

GAUDREAU, Alexandre et Luc CLOUTIER-VILLENEUVE (2012). « Conditions économiques et perspectives de retraite des travailleurs âgés ». Dans : RHEAULT, Sylvie et Jean POIRIER (2012). *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*, Québec. Institut de la statistique du Québec. p. 59-82.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). « Perspectives démographiques du Québec et des régions 2006-2056, Édition 2009 ». Québec. Édition électronique.
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2009/perspectives2006_2056.pdf

LANGIS, Georges (2012). « Une retraite rose bonbon et bleu ciel pour les Québécoises et les Québécois ». *Vie et Vieillesse*, vol. 10, no. 1, p. 36-41.

GUÈVREMONT, Philippe (2012). « Les revenus à la retraite : des différences entre les Québécoises et les Québécois ». Dans : RHEAULT, Sylvie et Jean POIRIER (2012). *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*. Québec, Institut de la statistique du Québec. p. 85-96.

HÉBERT, Benoit-Paul et Jorge URIARTE-LANDA (2012). « Influence des antécédents familiaux et professionnels sur l'âge de la retraite ». Dans : RHEAULT, Sylvie et Jean POIRIER (2012). *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*. Québec, Institut de la statistique du Québec. p. 31-43.

LACHANCE, Jean-François et Frédéric F.PAYEUR (2012). « Le profil migratoire des aînés sur le territoire québécois au cours de la période 2006-2011 ». Dans : RHEAULT, Sylvie et Jean POIRIER (2012). *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*. Québec, Institut de la statistique du Québec. p. 235-252.

LATULIPPE, Karine et France LAPOINTE (2012). « Pour la majorité des aînés vivant à domicile : des réseaux sociaux encore très actifs ». Dans : RHEAULT, Sylvie et Jean POIRIER (2012). *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*. Québec, Institut de la statistique du Québec. p. 157-171.



Appel de propositions

LEFEBVRE, Pierre, Phillip MERRIGAN et Pierre-Carl MICHAUD (2012). « L'évolution récente des comportements de retraite au Canada ». Dans : RHEAULT, Sylvie et Jean POIRIER (2012). *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*. Québec, Institut de la statistique du Québec. p. 45-56.

LÉGARÉ, Jacques et Yann DÉCARIE (2012). « Les mutations démographiques de la famille et leurs répercussions sur l'entourage des personnes âgées au Canada ». Dans : RHEAULT, Sylvie et Jean POIRIER (2012). *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*. Québec, Institut de la statistique du Québec. p. 147-156.

L'ESPÉRANCE, Nadia, Micheline DUBÉ, Marie BEAULIEU, Marie-Marthe COUSINEAU et Michel ALAIN (2011). « Les insécurités liées à la victimisation criminelle chez les aînés: facteurs de prédiction ». *Journal International de Victimologie*, 246-266. Édition électronique. <http://www.jidv.com/njidv/index.php/archives/162-jidv-25/472-les-insecurites-liees-a-la-victimisation-criminelle-chez-les-aines-facteurs-de-prediction>
<http://www.jidv.com/njidv/index.php/archives/162-jidv-25/472-les-insecurites-liees-a-la-victimisation-criminelle-chez-les-aines-facteurs-de-prediction>

MALTAIS, Danielle (2005). « L'articulation de l'aide formelle et informelle et son impact sur la conciliation des rôles des aidants en fonction des milieux de vie des aînés ». Édition électronique. [http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/RF-DanielleMaltais-synthese\(1\).pdf](http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/RF-DanielleMaltais-synthese(1).pdf)

MARSHALL, Katherine (2011). « Prendre sa retraite avec des dettes ». *L'emploi et le revenu en perspectives*, n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, 13 p.

MÉNARD, France-Pascale et Céline LE BOURDAIS (2012). « Impact de la diversification des trajectoires familiales sur les échanges intergénérationnels ». Dans : RHEAULT, Sylvie et Jean POIRIER (2012). *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*. Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 131-145.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (2013). « L'autonomie pour tous - Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie », Québec. Édition électronique. <http://www.autonomie.gouv.qc.ca/documents/livre-blanc.pdf>.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (2003). « Chez soi : Le premier choix - La politique de soutien à domicile – la Politique de soutien à domicile », Québec. Édition électronique. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2002/02-704-01.pdf>.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (2001). « Les Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie », Québec. Édition électronique. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2000/00-702.pdf>

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2011). « Le vieillissement de la main-d'œuvre et l'avenir de la retraite : Des enjeux pour tous, un effort pour chacun ». Rapport de la commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et des travailleurs expérimentés de 55 ans et plus. Québec, p. 32. http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD_rapport_synthese_commission_nationale.pdf



Appel de propositions

MURPHY, Brian, Xuelin ZHANG et Claude DIONNE (2010). *Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada*. Ottawa, Statistique Canada, 34 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2009). « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité ». Drummondville. Édition électronique. http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_a_part_entiere_Acc.pdf

PARK, Jungwee (2011). « Retraite, santé et emploi chez les personnes de 55 ans et plus ». *L'emploi et le revenu en perspective*, N° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, janvier, 15 p.

REGIE DES RENTES DU QUÉBEC (2010a). *Constats et enjeux concernant le système de retrait*. Québec, 87 p.

REGIE DES RENTES DU QUÉBEC (2010b). *La transition travail-retraite, Données de 1991 à 2007*, 2^e édition. Québec, 45 p.

REGIE DES RENTES DU QUÉBEC (2008). *Les revenus de retraite au Québec : Déterminants de la situation actuelle et projection jusqu'en 2035*. Québec, 45 p.

SIMARD, Magella (2006). Rapports présentés dans le cadre de l'Action concertée sur le « Développement des communautés rurales: concepts, pratiques et retombées pour le Québec » du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) :

Rapport 4 : *Le vieillissement de la population au Québec: synthèse des connaissances. Enjeux et défis pour l'espace rural québécois*. Édition électronique. <http://www.fqrc.gouv.qc.ca/upload/editeur/actionConcerte/BJeanRapport4.pdf> ;

Rapport 5 : *Le vieillissement de la population en milieu rural québécois: portrait actuel et tendances évolutives*. Édition électronique. <http://www.fqrc.gouv.qc.ca/upload/editeur/actionConcerte/BJeanRapport5.pdf> ;

Rapport 6 : *L'atténuation des impacts du vieillissement démographique en milieu rural: un inventaire des expériences étrangères et québécoises*. Édition électronique. <http://www.fqrc.gouv.qc.ca/upload/editeur/actionConcerte/BJeanRapport6.pdf> ;

Rapport 7 : *Le vieillissement de la population rurale en milieu rural québécois: rapport-synthèse sur les connaissances, l'évolution du processus et l'enseignement des initiatives novatrices*. Édition électronique. <http://www.fqrc.gouv.qc.ca/upload/editeur/actionConcerte/BJeanRapport7.pdf> ;

TOURIGNY, André *et coll.* (2011). « Synthèse des connaissances sur les soins à domicile ». Édition électronique. http://www.fqrc.gouv.qc.ca/upload/editeur/ATourigy_2010-MD-136464_RapportScientifique.pdf ;

VÉZINA, Aline *et coll.* (2011). « Organisation de l'aide et des services de soutien à Domicile - Inventorier pour innover ». Édition électronique. <http://www.fqrc.gouv.qc.ca/upload/editeur/Rapport-final-Aline-Vezina%20MD-136390.pdf> ;



Appel de propositions

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php

- Cette Action concertée permettra d'offrir des bourses et des subventions sous différents volets : bourse doctorale, bourse postdoctorale, projet de recherche, projet recherche-action, synthèse des connaissances.
- Le début de la période des subventions et des bourses est établi au 1^{er} avril 2014 et la date de fin est variable selon les volets.
- Le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. Les chercheurs et boursiers postdoctoraux devront utiliser le [Guide 1 :4 :20](#) prévu à cet effet.
- Le rapport final peut être rédigé en français ou en anglais.
- Les montants prévus par volet sont précisés dans la section *Volets offerts dans ce concours* à la rubrique suivante.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- En conformité avec les [Règles générales communes des trois Fonds de recherche du Québec](#), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande par volet, à titre de chercheur responsable.
- **Dans le cadre de ce concours, un chercheur pourra agir comme responsable dans un maximum de deux demandes.**
- **Dans le cadre de ce concours, les chercheurs pourront agir à titre de membres réguliers (chercheur responsable ou co-chercheurs) pour un maximum de quatre demandes, et ce, pour l'ensemble des volets.**
- Ce concours du programme *Actions concertées* s'adresse aux chercheurs d'université, de collège et aux chercheurs d'établissement, qui peuvent agir à titre de responsable de la demande.
- Dans le cadre des projets de recherche-action, les partenaires du milieu inscrits dans la composition régulière de l'équipe (avec le statut de COP) peuvent demander un déchargement de leur tâche, montant à prévoir à l'intérieur de l'enveloppe disponible²⁰.
- Ce concours s'adresse également aux étudiants et chercheurs postdoctoraux qui souhaitent faire une demande de bourse doctorale ou postdoctorale sur la thématique.
- Pour les demandes de bourses doctorales et postdoctorales :

²⁰ Voir Annexe 3 pour obtenir l'ensemble des informations en lien avec la participation des partenaires du milieu au projet inscrit dans le volet de projets de recherche-action.



Appel de propositions

- Le montant de la bourse offerte dans le cadre de ce concours par le FRQSC est conforme à ce qui est attribué dans le programme régulier de bourses, bonifié d'un montant de 5 000 \$ par année pour le doctorat et de 10 000 \$ par année pour le postdoctorat.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans son [programme Actions concertées](#).
- Les précisions entourant le respect de la propriété intellectuelle sont présentées à l'annexe 4 de cet appel de propositions.
- La liste des postes budgétaires est présentée aux annexes 1 et 2 de cet appel de propositions. Les demandeurs sont également invités à consulter le [Guide d'utilisation des subventions](#) pour une description des dépenses admissibles.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le [programme Actions concertées](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du [programme Actions concertées](#), le chercheur ou l'étudiant qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FRQSC. Elles sont organisées par le FRQSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention ou de la bourse.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Pour les projets en recherche-action, cet exercice va de soi, mais les retombées doivent aussi faire l'objet de préoccupations pour tous les responsables de projets financés. Dans cet esprit, le FRQSC a développé le Guide 1 :4 :20²¹ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention ou d'une bourse de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée dans le cadre du programme *Actions concertées* par les ministères et organismes suivants : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; ministère de la Famille; ministère de la Santé et des Services sociaux; ministère des Transports du Québec; Curateur public du Québec; Office des personnes handicapées du Québec; Société d'habitation du Québec; Fonds de recherche du Québec – Santé; Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies; Fonds de recherche du Québec - Société et culture - avec la collaboration de l'Institut de la statistique du Québec. Un rappel sera fait par le FRQSC aux bénéficiaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y

²¹ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1:4:20) : <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

Appel de propositions

compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.

- Les chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$/par an et demander un dégagement de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le dégagement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*²². Ces montants seront toutefois disponibles seulement s'il y a de nouveaux crédits pour ce programme dans la prochaine Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Type de financement	Volet	Durée	Montant maximum
Soutien à la relève	Bourse doctorale	3 ans (9 sessions)	25 000 \$/ an
	Bourse postdoctorale	2 ans (4 sessions)	40 000 \$/ an
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projet de recherche	2-3 ans	150 000 \$
	Projet de recherche-action	2-3 ans	175 000 \$*
	Synthèse des connaissances	1 an	50 000 \$

* Une partie de ce montant peut être allouée pour faciliter le dégagement de collaborateurs des milieux de pratique (COP) qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe (voir annexe 3).

Dans le cadre de ce concours, les subventions et bourses seront accordées en fonction de l'enveloppe disponible sur la base de l'excellence scientifique, c'est-à-dire, selon l'ordre de mérite, tous volets confondus. Il y aura au plus, une subvention offerte par sous-axe (ex. 1.3). Dans le volet *bourse doctorale*, un maximum de 2 bourses pourra être accordé.

DÉFINITION DES VOLETS

Bourse doctorale en recherche

L'objectif de la bourse doctorale est d'apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheurs sur la thématique de l'appel de propositions. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#). Notez que les règles de gestion des bourses du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du programme régulier de bourse doctorale²³ du FRQSC.

Bourse postdoctorale en recherche

L'objectif de la bourse postdoctorale est de contribuer à soutenir la relève intéressée à participer à l'avancement des connaissances en lien avec la thématique de l'appel de propositions. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#). Notez que les règles de gestion des bourses postdoctorales

²² http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=7

²³ http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses/programme.php?id_programme=16



Appel de propositions

du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du programme régulier de bourses postdoctorales²⁴ du FRQSC.

Projet de recherche

Seront soutenus sous ce volet les projets qui, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et en lien avec les priorités de l'appel de propositions, sont les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants. Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs co-chercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CHCT, CE. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#) ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

Projet de recherche-action

Dans le cadre du présent appel de propositions, un projet de recherche-action est fondé sur le besoin de comprendre, d'expliquer et de transformer la pratique d'un milieu donné. La recherche-action vise à accompagner le milieu concerné dans l'identification et la problématisation de ses difficultés, dans l'établissement d'un bilan critique de ses problèmes et dans l'élaboration, la mise en œuvre ou l'amélioration des outils pour les résoudre.

La transformation est au cœur des projets en recherche-action. Le processus menant à cette transformation de même que la transformation elle-même doivent générer des connaissances nouvelles. Les projets soumis dans ce volet doivent donc faire valoir leur pertinence à la fois pour l'avancement des connaissances et pour le développement, l'expérimentation et la transformation des pratiques.

Les projets de recherche-action sont caractérisés par la participation de l'ensemble des acteurs impliqués, qu'ils soient du milieu universitaire ou du milieu de la pratique. Ils engagent ainsi les chercheurs et le milieu de pratique participant à l'expérimentation, et ce, tant dans le processus de construction de la recherche que dans son opérationnalisation ou dans les étapes ou les modalités d'intervention qui en découlent.

Pour refléter les spécificités de ce type de recherche, les membres réguliers de l'équipe doivent s'adjoindre au moins un représentant du milieu dont le statut correspond à celui de collaborateur des milieux de pratique (COP)²⁵. Il s'agit d'une **condition d'admissibilité** pour bénéficier d'une subvention dans ce volet.

Parallèlement, les représentants du milieu de pratique ayant une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action pourront être inscrits dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » du formulaire de demande. Enfin, le responsable du projet pourra souligner la contribution des représentants du milieu qui participent à une tâche précise de la réalisation du projet (ex. : passation de

²⁴ http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses/programme.php?id_programme=20

²⁵ Les dégagements de tâches des collaborateurs du milieu de pratique qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe seront permis uniquement dans le cadre du volet recherche-action, tel qu'indiqué à l'annexe 2.



Appel de propositions

questionnaires) directement dans le fichier joint à la demande visant la « Description du projet ».

Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs co-chercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CHCT, CE, CHG, PC, COP et CHA. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#) ainsi que son annexe pour la définition des statuts. Pour plus de précisions quant aux différents statuts des représentants du milieu de pratique engagés dans le projet de même que les caractéristiques et exigences liées à chacun d'eux, consultez [l'annexe 3](#).

Synthèse des connaissances

Une synthèse des connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) sous l'un ou l'autre des axes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants.

Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs co-chercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CHCT, CE. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#) ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

LETTRÉ D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du FRQSC à l'adresse suivante : www.frqsc.gouv.qc.ca situé dans la rubrique « *Mon dossier électronique et curriculum vitæ* ». À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([CV commun canadien](#)²⁶), également disponible dans le site Web du Fonds.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'information, quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

²⁶ <https://ccv-cvc.ca/> Les Fonds de recherche du Québec utilisent désormais la nouvelle version du CCV et seule cette version pourra être soumise par les candidats. Il sera possible d'y accéder qu'à partir du 19 juin 2013.


 Appel de propositions

Bourse doctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de ce concours • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des liens avec les partenaires du milieu 	5 points

Bourse postdoctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des liens avec les partenaires du milieu 	5 points


 Appel de propositions

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche 	5 points

Projet de recherche-action		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions Réponse du projet aux besoins de recherche inscrits dans l'appel de propositions Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	45 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Impact du projet pour le développement ou l'amélioration d'applications pratiques Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de recherche 	20 points


 Appel de propositions

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	25 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	15 points

Les recommandations du comité de pertinence chargé d'évaluer les lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande de financement leur choix de ne pas le faire.


 Appel de propositions

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : (www.frqsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Bourse doctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Dossier universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne cumulative (10 pts) • Progression et la durée dans les études (10 pts) • Bourses et prix reçus (10 pts) 	30 points
Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la présentation générale du dossier et aptitudes du candidat identifiées dans les lettres de recommandations des répondants (10 pts) • Expérience et réalisations du candidat (10 pts) 	20 points
Qualité et intérêt scientifique du projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) • La clarté et la précision des objectifs poursuivis (10 pts) • Pertinence de la méthodologie et réalisme du calendrier de réalisation (10 pts) 	30 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu (5 pts) 	20 points


 Appel de propositions

Bourse postdoctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité du projet de recherche, sa valeur ajoutée par rapport aux travaux de doctorat et sa contribution à l'avancement des connaissances (15 pts) • Clarté et précision de l'approche théorique et des objectifs, pertinence de la méthodologie ou de la démarche utilisée et réalisme du calendrier (25 pts) 	<p>40 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Pertinence du milieu de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence et qualité du milieu de recherche en lien avec le projet proposé et valeur ajoutée du choix du milieu de recherche par rapport à la formation doctorale (10 pts) • Intégration du candidat au milieu de recherche (5 pts) 	15 points
Qualité scientifique du candidat	<ul style="list-style-type: none"> • Compétence par rapport au projet de recherche proposé (dossier scolaire, formation, bourses reçues, lettres d'évaluation des répondants) (10 pts) • Réalisations scientifiques (publications scientifiques, communications scientifiques, etc.) et expériences pertinentes (assistanat de recherche, assistanat d'enseignement, charges de cours, etc.) (15 pts) 	25 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée (5 pts) 	20 points


 Appel de propositions

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique et contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (20 pts) Adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et réalisme du calendrier (15 pts) 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points


 Appel de propositions

Projet de recherche-action		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet de recherche-action	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet pour le développement, l'expérimentation et l'amélioration des pratiques (10 pts) • Contribution pour l'avancement des connaissances dans le domaine et la mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude (10 pts) • Adéquation de la perspective théorique et articulation avec les objectifs, les questions de recherche et les choix méthodologiques de même que la rigueur dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et réalisme du calendrier (20 pts) 	<p>40 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications, subventions et outils) (10 pts) • Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche-action et expérience de recherche en collaboration avec des milieux de pratique et dans le développement d'outils d'intervention (10 pts) 	20 points
Collaboration	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéfices mutuels attendus de la recherche-action, par les chercheurs et les partenaires du milieu, sur les plans scientifique et pratique (10 pts) • Qualité de la collaboration établie entre l'équipe et le milieu (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'Action concertée (5 pts) 	10 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) • Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points



Appel de propositions

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la perspective retenue pour aborder la question et la rigueur de l'analyse documentaire (20 pts) • Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention et contribution à l'avancement des connaissances (25 pts) 	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une expertise particulière dans le domaine (10 pts) • Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'Action concertée (10 pts) • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) 	25 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) • Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse²⁷ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc la plus grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra, en plus, s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités

²⁷ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FRQSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web à l'adresse suivante : <http://www.fqrc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>



Appel de propositions

d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées pour financement. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FRQSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DU CONCOURS

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2013** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. La réponse du Fonds Société et culture par courriel est prévue dans la semaine du **7 OCTOBRE 2013**.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2013** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du **24 MARS 2014**.

Le début des projets est prévu pour le **1^{er} AVRIL 2014**.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse électronique pour le dépôt des pièces à joindre à la demande : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca (spécifier le nom du concours dans l'objet et le no. de la demande ainsi que le nom du responsable dans le courriel).

L'adresse postale pour le dépôt des pièces à joindre qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds de recherche du Québec - Société et culture
Programme *Actions concertées*
Concours : Vieillessement de la population
140, Grande Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec) G1R 5M8



Appel de propositions

Pour obtenir plus d'information sur ce concours :

Marc Bélanger
Chargé du programme *Actions concertées*
Fonds de Recherche du Québec - Société et culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192
Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Madeleine Joseph, technicienne en administration
Fonds de recherche du Québec - Société et culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3184
Courriel : madeleine.joseph@frq.gouv.qc.ca

Appel de propositions

ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR PROJET DE RECHERCHE ET SYNTHÈSE

DÉPENSES	1 ^{re} année *	2 ^e année *	3 ^e année *	4 ^e et 5 ^e année	CHC**
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires					
- Étudiants de 1er cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Bourses aux :					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					

POUR INFORMATION SEULEMENT

■ Dépenses non admissibles
 * Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.
 ** Ces montants seront disponibles seulement s'il y a de nouveaux crédits pour ce programme dans la prochaine Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

Appel de propositions

ANNEXE 2 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR PROJET DE RECHERCHE-ACTION

DÉPENSES	1 ^{re} année *	2 ^e année *	3 ^e année *	4 ^e et 5 ^e année	CHC**
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collègue)					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires***					
- Étudiants de 1er cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Bourses aux :					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					

POUR INFORMATION SEULEMENT

■ Dépenses non admissibles
 * Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.
 ** Ces montants seront disponibles seulement s'il y a de nouveaux crédits pour ce programme dans la prochaine Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).
 *** Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut COP.

ANNEXE 3- NOTE DE CLARIFICATION POUR LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES DU MILIEU AUX PROJETS DÉPOSÉS DANS LE VOLET RECHERCHE-ACTION

Catégories de membre et implication sur le type de dépenses admissibles

Les gens du milieu de pratique, dans le cadre duquel se déroule le projet de recherche-action, sont impliqués dans la démarche à différents degrés. C'est la nature de leur implication qui détermine s'ils peuvent faire partie de la composition régulière de l'équipe ou apparaître dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » où doivent être inscrits les autres membres. Chacune de ces catégories de membres est assortie de règles distinctes quant aux dépenses admissibles et aux exigences relatives à la présentation des membres dans la demande de subvention.

Membre inscrit dans la composition régulière

Le représentant du milieu de pratique inscrit dans la composition régulière a une contribution significative aux différentes étapes du projet, tant dans l'identification des besoins de connaissances, que dans la conceptualisation et la réalisation du projet. Sa contribution est justifiée par sa connaissance du milieu de pratique et des savoirs qui en découlent.

Le représentant du milieu de pratique qui répond à cette définition porte le statut de COP²⁸ et doit fournir un CV abrégé d'au maximum 2 pages qui résume, en lien avec le projet et dans cet ordre, 1) la formation, 2) l'expérience et 3) les publications ou autres réalisations scientifiques, le cas échéant. Ce CV abrégé sera joint à la demande et considéré pour l'évaluation du critère portant sur la composition de l'équipe. Notez que les membres réguliers portant les statuts suivants devront également produire un CV abrégé, selon ces mêmes directives : chercheurs gouvernementaux (CHG), praticiens-chercheurs (PC) ou chercheurs affiliés (CHA).

Le responsable de la demande peut prévoir un montant dans son budget pour permettre de dégager le collaborateur du milieu de pratique (COP) d'une partie de ses tâches régulières afin qu'il puisse consacrer du temps à la recherche. Les sommes demandées devront être inscrites dans le poste budgétaire intitulé « Dégagement de la tâche pour les partenaires » de la grille de prévision budgétaire du formulaire. En aucun cas, le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à offrir une compensation à l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Une justification détaillée des sommes demandées de même qu'une description des tâches assumées par le collaborateur du milieu de pratique devront apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

Membre inscrit dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe »

Le représentant du milieu de pratique inscrit dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » du formulaire de demande a une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action en raison de sa connaissance du

²⁸ Un collaborateur des milieux de pratique, aussi appelé « Collaborateur praticien », est une personne qui provient des milieux de pratique tels que des organismes publics, gouvernementaux ou non, ou des entreprises privées. Cette personne peut également provenir d'un établissement d'enseignement mais ne doit pas occuper un poste rémunéré de chercheur.



Appel de propositions

milieu. Ce représentant participe au déroulement de la recherche et peut notamment faciliter les liens avec le milieu.

Le représentant du milieu de pratique qui répond à cette définition peut porter les statuts de CHG, PC, COP ou CHA (voir annexe de la description du programme *Actions concertées*²⁹). Pour ces membres, aucun CV n'est demandé. Il devra cependant être muni d'un numéro d'identification personnel (le NIP est obtenu en faisant une demande par le biais du site Internet du FRQSC) afin de voir apparaître son nom dans la demande.

Le responsable du projet peut verser un dédommagement afin de compenser le temps investi ou les frais encourus par le membre (inscrit dans la section B de la section « Composition de l'équipe ») pour sa participation à une ou des activités en lien avec la réalisation du projet. Le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à compenser l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Les sommes qui serviront à ces fins devront être inscrites dans le poste budgétaire intitulé « Dédommagement des participants à l'étude » de la grille de prévision budgétaire du formulaire (voir annexe 2). Une justification détaillée des sommes demandées, de même qu'une description des tâches assumées par le représentant du milieu de pratique, devront apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

Autres collaborateurs du milieu de pratique

Bien qu'elles n'apparaissent pas dans la liste des membres de l'équipe mobilisée autour du projet de recherche-action, certaines personnes du milieu de pratique peuvent être impliquées dans une étape précise de la démarche (ex. : passation de questionnaires dans les salles de classe). Selon l'importance de leur contribution au projet, le responsable du projet devra expliquer, directement dans la description du projet, les tâches qui leur seront dévolues et les situer dans le calendrier de réalisation.

Le responsable du projet peut verser un dédommagement aux employeurs de ces personnes afin de compenser le temps investi par ces derniers pour accomplir la tâche qui leur a été confiée, ou encore pour rembourser certains frais liés à leur participation (ex. : frais de transport). Une justification des sommes demandées devra apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

²⁹ <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/AC-2013-2014%20%281%29.pdf>

ANNEXE 4 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au [Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux](#) où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.